

Communiqué de presse

Amundi renforce son leadership sur le marché européen des ETFs avec +46 Md€ de collecte en 2025 et 342 Md€ d'actifs sous gestion

Paris, 13 février 2026 – Amundi a connu une année record pour sa franchise ETF en 2025, renforçant sa position de 1^{er} acteur européen tant en termes de collecte (+46Md€) que d'actifs sous gestion (342Md€)¹. Ce développement a eu lieu dans un contexte très dynamique pour le marché des ETFs UCITS : plus de 330 Md€ de flux positifs en 2025, contribuant à porter le total des actifs sous gestion des ETFs à plus de 2 500 Md€².

Principaux moteurs de croissance du marché des ETF

Les ETFs ont poursuivi leur croissance en servant de briques d'allocations pour construire des portefeuilles combinant expositions cœur de long terme et choix tactiques, combinant des caractéristiques de liquidité et d'accès efficace au marché.

D'autres facteurs ont également accéléré cette tendance :

- **L'adoption croissante de tous les segments de clientèle** : les offres d'épargne et de retraite basées sur des ETFs ainsi que les offres développées par des plateformes digitales élargissent l'accès aux investisseurs particuliers, tandis que les investisseurs institutionnels s'appuient de plus en plus sur l'efficacité et la liquidité des ETFs pour opérer des réallocations et atteindre leurs objectifs d'investissement, y compris en matière d'investissement responsable.
- **L'élargissement de l'offre de produits permet de répondre aux besoins évolutifs des investisseurs** : l'innovation continue de stimuler le lancement de nouveaux ETFs avec des expositions granulaires et thématiques qui permettent aux investisseurs de s'adapter aux environnements de marché, et de nouvelles structures fournissant un accès à des marchés spécifiques.
- **Les ETF comme solutions et outils de mise en œuvre** : l'adoption croissante de modèles basés sur les ETFs, de partenariats et d'offres en marque blanche favorise la construction de portefeuilles sur mesure, et de solutions d'investissement évolutives pour tous les clients.

Une croissance sur tous les segments de clientèles et géographies

Amundi a démontré l'attrait de ses ETFs auprès de clients de tous types (investisseurs particuliers, plateformes digitales, gestionnaires de patrimoine, investisseurs institutionnels et gestionnaires de fonds) tant pour des allocations stratégiques de long terme que pour des allocations tactiques.

¹ Source : Résultats financiers Amundi 2025

La diversification de la clientèle s'est accélérée : près **de la moitié des actifs sous gestion provient d'investisseurs particuliers en 2025²**.

Amundi a également poursuivi le développement et l'adaptation de son offre d'ETF UCITS en Asie et en Amérique latine pour répondre à la demande locale : **environ 30 % de la collecte a été réalisée hors d'Europe²**.

Répondre à la demande des investisseurs grâce à une forte diversification

Les investisseurs ont continué de tirer parti de l'offre large et diversifiée d'Amundi, l'utilisant comme solution « one-stop » pour ajuster leurs allocations de portefeuille en fonction de l'évolution des conditions de marché.

- **Une gamme Core performante** : 2025 a été marquée par une forte rotation vers les actions européennes. L'Amundi Core STOXX Europe 600 UCITS ETF, le plus important ETF actions européennes UCITS sur ce benchmark (15 Md€), a été le meilleur collecteur de ce segment en 2025 (+4,4 Md€ de collecte). L'Amundi Core MSCI USA UCITS ETF a également enregistré des flux records en 2025 (2,8 Md€ de collecte), reflétant une forte demande pour des expositions aux actions américaines avec des frais de gestion très compétitifs.
- **Une solide franchise Fixed Income** : les stratégies offrant des alternatives aux solutions de trésorerie ont figuré parmi les expositions plébiscitées en 2025. L'Amundi Smart Overnight Return UCITS ETF est l'un des ETFs établis sur ce marché en Europe (12,4 Md€ d'encours). La demande pour davantage de granularité et pour des solutions d'investissement responsable en dette a également continué de croître, comme le montre le succès de l'Amundi EUR Corporate Bond 1-5Y ESG UCITS ETF (+4,7 Md€ de collecte).
- **Poursuite du leadership dans le domaine des ETFs synthétiques** : Les actifs sous gestion des ETFs synthétiques (utilisant des swaps) ont plus que doublé en trois ans pour atteindre 307 Md€ à fin 2025. Amundi a renforcé son leadership sur ce segment : grâce à la plus large gamme synthétique, le groupe a été le 1^{er} collecteur en 2025 avec +14 Md€ de collecte et gère 40 % sur des encours d'ETFs synthétiques.

Des innovations et de nouvelles solutions centrées sur les attentes clients

Amundi a étendu sa plateforme pour proposer 350 ETFs à l'échelle mondiale. Parmi les lancements marquants en 2025 :

- **Thématisques** : ETFs thématiques « Défense » & « Autonomie stratégique », soutenant l'investissement dans des initiatives stratégiques européennes porteuses de croissance à long terme.
- **ETF « Lifecycle »** : solutions destinées aux investisseurs particuliers et adaptées à leurs objectifs de long terme.
- **ETF actifs** : Lancement d'un ETF actif monétaire permettant de répondre à la demande d'investisseurs avec des profils de risques très modérés dans un format combinant les caractéristiques d'accès et de cotation continue des ETFs.
- **Investissement Responsable** : ETF « *screened* » qui permettent aux clients d'aligner leurs portefeuilles sur des objectifs ESG tout en visant de faibles *tracking error*.

Par ailleurs, Amundi a annoncé le lancement d'une offre « ETF-as-a-Service », un service complet

² Source : Amundi / Plan stratégique Amundi « Invest for the future »

et modulaire qui permet aux clients — notamment aux plateformes digitales, aux gestionnaires d'actifs et de patrimoine — de concevoir, lancer et développer des ETFs sous leur propre marque, tout en s'appuyant sur l'infrastructure de 1^{er} plan d'Amundi. Cette offre s'inscrit dans le prolongement naturel de la mission d'Amundi qui consiste à servir des partenaires de bout en bout, à élargir la gamme de solutions, et à stimuler l'innovation dans l'écosystème des ETF.

Benoît Sorel, directeur du métier ETF et Indiciel chez Amundi a commenté : « *En ligne avec le plan stratégique d'Amundi, nous sommes engagés pour renforcer notre position de leader européen des ETFs, en lançant de nouveaux ETFs et en poursuivant l'élargissement de notre empreinte géographique. Grâce à notre solide plateforme évolutive et efficace, nous continuerons à proposer de nouvelles solutions permettant aux épargnants de préparer leur retraite, et d'atteindre leurs objectifs de long terme et d'investissement responsable.* »

Gilles Dauphiné, responsable des ETFs actifs et en marque blanche chez Amundi, a ajouté : « *Guidés par notre approche centrée sur le client et notre culture d'innovation, nous poursuivrons des thèmes à fort potentiel tels que les ETFs actifs et les ETFs en marque blanche. Nous continuerons à renforcer nos partenariats avec nos clients, et proposerons des solutions qui permettront de répondre à de nouveaux besoins, tout en ouvrant de nouvelles opportunités de revenus.* »

Contact presse Amundi :

Corentin HENRY - Corentin.henry@amundi.com / +33 1 76 32 26 96

A propos d'Amundi

Premier gérant d'actifs européen parmi les 10 premiers acteurs mondiaux³, Amundi propose à ses 200 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole, Amundi est cotée en Bourse et gère aujourd'hui près de 2 400 milliards d'euros d'encours⁴.

Ses six plateformes de gestion internationales⁵, sa capacité de recherche financière et extra-financière, ainsi que son engagement de longue date dans l'investissement responsable en font un acteur de référence dans le paysage de la gestion d'actifs.

Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 600 professionnels dans 34 pays.

Amundi, un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société.



³ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2025 sur la base des encours sous gestion au 31/12/2024

⁴ Données Amundi au 31/12/2025

⁵ Paris, Londres, Dublin, Milan, Tokyo et San Antonio (via notre partenariat stratégique avec Victory Capital)

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias.

Les informations sont fournies dans le seul but de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble du Fonds et ce, quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale, pour lequel Amundi décline toute responsabilité. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.com et dans le prospectus du Fonds décrit dans ce document.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou services financiers. Amundi n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document est non contractuel. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire du Fonds agréé par la CSSF (Commission de Surveillance du Système Financier) dont le Document d'informations clés (DIC) en vigueur est disponible sur le site internet <https://www.amundietf.fr/> ou sur simple demande au siège social d'Amundi AM.

Investir implique des risques. La valeur d'un investissement dans les produits et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Le Fonds n'offre aucune garantie de performance ou de capital. Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi : ils sont soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des risques dans le prospectus du Fonds).

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document. Ce document ne doit être pas être diffusé sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette diffusion ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Toutes les marques et logos éventuels dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Informations réputées exactes à 11/2025.

Amundi Asset Management : Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP 04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452 - www.amundi.com

Information importante

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites www.amundi.com et www.amundietf.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des

Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933. Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque 'investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

LES RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques décrits ci-dessous et dans le Document d'Informations Clés (DIC) et le prospectus du fonds, lesquels sont disponibles sur le site www.amundietf.com.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL – Les ETF sont des instruments de réPLICATION. Leur profil de risque est similaire à celui d'un investissement direct dans les titres de l'indice sous-jacent. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.

RISQUE LIÉ AU SOUS-JACENT – Les titres de l'indice sous-jacent d'un ETF peuvent être complexes et volatils. Par exemple, les ETF exposés aux Marchés Emergents comportent un risque de perte potentielle plus élevé que ceux qui investissent dans les Marchés Développés, car ils sont exposés à de nombreux risques imprévisibles inhérents à ces marchés.

RISQUE DE RÉPLICATION – Les objectifs du fonds peuvent ne pas être atteints si des événements inattendus surviennent sur les marchés sous-jacents et ont un impact sur le calcul de l'indice et la réPLICATION opérationnelle du fonds.

RISQUE DE CONTREPARTIE – Les investisseurs sont exposés aux risques découlant de l'utilisation d'un swap de gré à gré (« Over-the-counter » OTC) ou du prêt de titres avec la (les) contrepartie(s) respective(s). Les contreparties sont des établissements de crédit dont les noms se trouvent sur le site du fonds amundietf.com. Conformément à la réglementation OPCVM, l'exposition à la contrepartie ne peut pas dépasser 10% des actifs totaux du fonds.

RISQUE DE CHANGE – Un ETF peut être exposé au risque de change s'il est libellé dans une devise différente de celle des titres de l'indice sous-jacent qu'il réplique. Les fluctuations des taux de change peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur les performances.

RISQUE DE LIQUIDITÉ – Il existe un risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des titres composant l'indice sous-jacent. Les investissements peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse. De plus, sur le marché secondaire, la liquidité est fournie par des teneurs de marché opérant sur les bourses où les ETF sont cotés. En bourse, la liquidité peut être limitée du fait d'une suspension du marché sous-jacent représenté par l'indice sous-jacent répliqué par l'ETF, d'une erreur des systèmes de l'une des bourses concernées ou d'autres teneurs de marché, ou d'une situation de marché ou d'un événement exceptionnel(le).

RISQUE DE VOLATILITÉ – L'ETF est exposé aux variations de la volatilité des marchés principaux représentés dans l'indice sous-jacent. La valeur d'un ETF peut évoluer de manière rapide et imprévisible et peut connaître de fortes fluctuations, à la hausse comme à la baisse.

RISQUE DE CONCENTRATION – Les ETF peuvent sélectionner une grande partie de leurs actifs au sein d'un émetteur, d'un secteur, d'actions ou d'obligations, d'une région ou d'un pays en particulier, pour leur portefeuille. Lorsque les règles de sélection sont étendues, le portefeuille peut être plus concentré et le risque réparti sur un faible nombre de titres. Ceci peut entraîner une volatilité plus élevée et un risque de perte plus important.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est réservé aux professionnels et aux contreparties éligibles au sens de la Directive MIF 2014/65/UE du Parlement européen et agissant uniquement et exclusivement pour

leur compte propre. Il ne s'adresse pas aux clients particuliers. En Suisse, le présent document est réservé aux investisseurs qualifiés au sens de l'article 10, paragraphe 3 a), b), c) et d), de la Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les Placements Collectifs de Capitaux.

Ce matériel reflète les vues et opinions des auteurs individuels à cette date et ne constitue en aucun cas la position officielle ou des conseils de quelque nature que ce soit de ces auteurs ou d'Amundi Asset Management ou de l'une quelconque de ses filiales et n'engage donc pas la responsabilité d'Amundi Asset Management ou de l'une quelconque de ses filiales ni de l'un de ses dirigeants ou employés. Cette recherche ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat d'un quelconque titre dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Il est explicitement indiqué que ce document n'a pas été préparé en référence aux exigences réglementaires qui visent à promouvoir une analyse financière indépendante. Il ne constitue pas une recommandation personnelle et ne prend pas en compte les objectifs d'investissement particuliers, les situations financières ou les besoins des clients individuels. Ni Amundi Asset Management ni aucune quelconque de ses filiales n'acceptent de responsabilité, directe ou indirecte, pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document ou de toute décision prise sur la base de ces informations. Les clients doivent analyser si les conseils ou les recommandations contenus dans cette recherche sont adaptés à leur situation particulière et, le cas échéant, demander l'avis d'un professionnel, y compris un conseil fiscal. Nos vendeurs, spécialistes et autres professionnels peuvent éventuellement fournir des commentaires oraux ou écrits sur le marché ou des stratégies de trading, à nos clients et tables de négociation, qui reflèteraient des opinions contraires à celles exprimées dans cette recherche. Notre département de gestion d'actifs, nos principales tables de négociation, ainsi que nos équipes de gestion peuvent prendre des décisions d'investissement potentiellement incompatibles avec les recommandations ou les opinions exprimées dans cette étude.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Les Fonds sont les ETF UCITS d'Amundi et Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciens gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE. Les Fonds peuvent être des compartiments des fonds à compartiments suivants :

- Amundi Index Solutions, SICAV de droit luxembourgeois, RCS B206810, située au 5, allée Scheffer, L-2520, et gérée par Amundi Luxembourg S.A.
- Amundi ETF ICAV : ICAV de droit irlandais établie en vertu de la législation irlandaise et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande. La société de gestion de l'ICAV est Amundi Ireland Limited, 1 George's Quay Plaza, George's Quay, Dublin 2, D02 V002, Irlande. Amundi Ireland Limited est autorisée et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande.

- Multi Units France, SICAV de droit français, RCS 441 298 163, située au 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France gérée par Amundi Asset Management située au 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris

- Multi Units Luxembourg, RCS B115129, une SICAV de droit luxembourgeois située au 9, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérée par Amundi Luxembourg S.A. située au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). La version française du prospectus des ETF UCITS domiciliés en France, la version anglaise du prospectus des ETF UCITS domiciliés au Luxembourg et en Irlande, ainsi que les DIC dans la langue des Pays de Commercialisation, sont disponibles gratuitement sur les sites www.amundi.com, www.amundi.ie et www.amundietf.com. Ils sont également disponibles auprès du siège d'Amundi Luxembourg S.A. (en tant que société de gestion d'Amundi Index Solutions et Multi Units Luxembourg), ou au siège d'Amundi Asset Management (en tant que société de gestion de Multi Units France), ou au siège d'Amundi Ireland Limited (en tant que société de gestion d'Amundi ETF ICAV). Pour plus d'informations sur les bourses où l'ETF est coté, veuillez-vous référer à la page web du fonds sur amundietf.com.

Tout investissement dans un Fonds comporte des risques importants (pour en savoir plus sur les risques, voir le DIC et le prospectus). Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Veuillez noter que la société de gestion est susceptible de renoncer aux dispositions prises pour la commercialisation des parts/actions du Fonds dans un État Membre de l'UE ou du Royaume-Uni pour lequel elle a fait une notification.

Un résumé des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectif est disponible en français sur la page réglementaire à l'adresse suivante <https://legroupe.amundi.com/documentation-legale> pour les ETF Amundi.

Le présent document n'a pas été revu, validé ni approuvé par une autorité financière.

Le présent document n'est pas destiné et ne saurait être considéré comme fiable par les personnes n'appartenant pas à ces catégories dans les juridictions mentionnées ci-dessous. Dans les juridictions autres que celles mentionnées ci-dessous, le présent document est exclusivement réservé aux clients professionnels et aux intermédiaires auxquels il est destiné. Il ne saurait être distribué au public ou à d'autres tierces parties et l'utilisation des informations fournies par une personne autre que le destinataire est interdite.

Le présent document s'appuie sur des sources jugées fiables, au moment de la publication, par Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales. Les données, opinions et analyses sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales déclinent toute responsabilité, directe ou indirecte, pouvant découler de l'utilisation des informations contenues dans le présent document. Amundi et/ou l'une quelconque de ses filiales ne sauraient en aucun cas être tenus responsables d'une décision prise ou d'un investissement effectué sur la base des informations contenues dans le présent document.

La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est disponible sur www.amundietf.com. Les parts d'un ETF UCITS spécifique gérées par un gestionnaire d'actifs et achetées sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement au gestionnaire d'actifs lui-même. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un

marché secondaire à l'aide d'un intermédiaire (par exemple, un courtier), ce qui peut entraîner des frais. Les investisseurs peuvent en outre payer un montant supérieur à la valeur liquidative en vigueur lors de l'achat de parts et percevoir un montant inférieur à la valeur liquidative en vigueur lors de leur revente.

Les indices et marques déposées y afférentes utilisées dans ce document sont la propriété intellectuelle des fournisseurs d'indices et/ou de leurs concédants de licence. Ces indices sont utilisés sous licence octroyée par les fournisseurs des indices. Les Fonds basés sur ces indices ne sont en aucun cas sponsorisés, garantis, distribués ou promus par les fournisseurs des indices et/ou leurs concédants de licence, et ces derniers ne peuvent être tenus pour responsables en la matière. Les indices auxquels il est fait référence dans le présent document (« l'Indice » ou les « indices ») ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni distribués par Amundi ou l'une quelconque de ses filiales. Ni Amundi, ni aucune de ses filiales n'assumeront une quelconque responsabilité à cet égard.

Dans les États membres de l'EEE, le contenu du présent document est autorisé par Amundi pour être utilisé par des Clients Professionnels (tels que définis dans la Directive 2004/39/CE) exclusivement et ne peut être distribué au public.

Informations réputées exactes à la date indiquée plus haut.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

FRANCE

Certaines informations peuvent constituer une recommandation générale d'investissement au sens de l'article 3. (35) of 596/2014/UE regulation. Le présent document n'a pas été produit dans le but de promouvoir l'indépendance des analyses financières et Amundi, en tant que prestataire de services d'investissement, n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur les instruments financiers décrits dans le présent document avant la diffusion de celui-ci.

Le prospectus en français pour les ETF UCITS français, et en anglais pour les ETF UCITS luxembourgeois et les ETF irlandais, ainsi que le DIC en français sont disponibles gratuitement sur www.amundi.com ou www.amundietf.com. Ils sont également disponibles au siège d'Amundi Luxembourg S.A. (en tant que société de gestion d'Amundi Index Solutions et Multi Units Luxembourg), ou au siège d'Amundi Asset Management (en tant que société de gestion de Multi Units France), ou au siège d'Amundi Ireland Limited (en tant que société de gestion d'Amundi ETF ICAV).

Les prospectus (en anglais) et les DIC des ETF Amundi sont disponibles sur www.amundietf.com, et gratuitement auprès du centralisateur des Fonds, à savoir, pour ce qui est de la SICAV Amundi Index Solutions et Amundi ETF ICAV, CACEIS Bank SA, 1-3 place Valhubert, 75013 Paris, France.

S'agissant des fonds admis à la cotation en France, la cotation est soumise à un mécanisme d'encadrement permettant de s'assurer que le cours des actions ou parts ne s'écarte pas sensiblement d'une valeur de référence fixée par les règles du marché réglementé en question, notamment par la mise en place d'un dispositif de réservation de la cotation en cas d'écart trop important par rapport à cette valeur de référence. Le Teneur de Marché s'assure que le cours de bourse des parts des Fonds ne s'écarte pas plus du pourcentage indiqué dans le prospectus des Fonds mentionnés dans le présent document, ni de la valeur liquidative de l'OPCVM, afin de respecter les seuils de réservation fixés par Euronext Paris SA.